

**Lorsque la maladie frappe, votre rétablissement ou celui d'un membre de votre famille devient votre principale préoccupation et vos soucis financiers doivent être loin derrière !**

Avez-vous prévu tout ce qui est nécessaire pour vous dégager des soucis financiers qui pourraient en découler tout en contribuant à votre mieux-être et à celui de vos proches ?

En souscrivant à la protection Horizon Vie, vous recevrez une prestation dont vous aurez, vous-même, établi le montant au moment de l'adhésion.

En allégeant vos obligations financières et en vous dotant de meilleurs outils pour surmonter la maladie, Horizon Vie vous permet de mettre l'accent sur votre guérison sans souci financier.

Notre gamme complète de produits et de garanties supplémentaires, qui inclut la garantie d'assistance DocAccès, nous permet de vous offrir des protections bâties sur mesure pour répondre à vos besoins et assurer votre tranquillité d'esprit.

Votre conseiller AXA :

## Gagner la confiance / pour être la préférence

Partout au Canada, AXA accompagne ses clients, particuliers et entreprises, en leur proposant, par l'entremise de ses courtiers et conseillers, les meilleures solutions pour répondre, en tout temps, à leurs besoins de protection financière.

Grâce à notre solide expertise et à notre guichet unique qui leur donne accès à des produits d'assurances de dommages, d'assurances de personnes, de placements et de services financiers, nos clients sont bien protégés. Ils peuvent ainsi réaliser leurs projets et envisager l'avenir en toute sécurité.

Chez AXA, chaque jour, nous renouvelons de façon concrète notre engagement envers nos clients en leur offrant un service disponible, attentionné et fiable.

Voilà comment AXA compte faire la différence, gagner la confiance et réaliser son ambition : devenir la société préférée de tous.

[www.axa.ca](http://www.axa.ca)

assurance maladies graves

Personne n'est à l'abri  
d'une maladie grave /  
nous sommes financièrement  
bien protégés



290978 (03-2009)

Horizon Vie

**Pour en savoir davantage,  
n'hésitez pas à communiquer  
avec votre conseiller qui saura  
vous renseigner judicieusement.**

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par AXA. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations applicables, veuillez vous référer au contrat.

réinventons / notre métier



réinventons / notre métier



# Garantie d'assistance DocAccès

Suite à un diagnostic de maladie grave couverte, bénéficiez sans frais de services de consultation, de support médicaux et d'assistance :

- Seconde opinion\* : recommandations après révision des éléments-clés du premier diagnostic
- Référence médicale\* : nom de trois médecins hautement qualifiés dont l'expérience correspond à celle que requiert l'état de santé
- Traitements en centres hospitaliers extérieurs\* : aide pour l'établissement des rendez-vous, l'admission à l'hôpital, l'hébergement, le transport et les services d'interprète
- Services administratifs\* : services de vérification de la facturation, du paiement des honoraires et des réclamations médicales, et obtention d'escomptes
- Assistance psychologique : conseils d'un psychologue ; disponible aussi pour le conjoint et les enfants
- Assistance médicale : conseils d'infirmières diplômées sur des questions touchant la santé, le mode de vie et la médecine
- Assistance convalescence : références de professionnels spécialisés dans le rétablissement suite à une maladie, accident ou chirurgie
- Assistance vie courante : information et références de professionnels sur toutes questions touchant la vie quotidienne
- Assistance juridique : conseils d'avocat sur toutes questions d'ordre juridique

**Les services de DocAccès sont offerts même si la demande de réclamation n'est pas encore réglée ou si elle est refusée.**

\* Disponibles au Canada et à l'étranger.

**. 1 Canadien sur 3** sera atteint d'un cancer au cours de sa vie.

• Chaque année, **1 Canadien sur 4** souffrira d'une maladie du cœur.

• Au Canada, **1 nouveau-né sur 3 600** est atteint de fibrose kystique.

• Au Canada, environ **1 enfant sur 165** est atteint d'autisme.

Source : Société canadienne du cancer, Fondation des maladies du cœur du Canada, Fondation canadienne de la fibrose kystique, Société canadienne de l'autisme, Statistiques Canada.



## Horizon Vie

**Que ce soit pour vous-même, votre famille ou votre entreprise, Horizon Vie répond spécifiquement à vos différents besoins de protection financière! Advenant le diagnostic d'une maladie grave couverte, Horizon Vie vous permet de recevoir une prestation exempte d'impôt que vous pourrez utiliser à votre guise.**

Vous êtes **le soutien de famille**, la somme versée vous permettra par exemple :

- de maintenir votre niveau de vie ;
- de recevoir les meilleurs traitements au Canada ou à l'étranger ;
- d'acquitter les frais médicaux ;
- d'adapter votre domicile ou de vous procurer les équipements nécessaires ;
- d'engager du personnel à domicile pour les tâches domestiques ou la garde des enfants ;
- de prendre un congé sans solde pour vous rétablir ou pour rester au chevet d'un membre de votre famille qui est malade.

**Vous ne pouvez protéger votre famille contre la maladie grave mais vous pouvez lui offrir une sécurité financière.**

Vous êtes **un propriétaire d'entreprise**, la somme versée vous permettra par exemple :

- d'assurer la continuité de votre entreprise ;
- d'engager du personnel pendant votre absence ;
- de payer le salaire des employés ;
- de régler vos dettes ;
- de racheter les parts d'un associé atteint d'une maladie grave.

**Personne n'est à l'abri d'une maladie grave, mais vous pouvez vous protéger financièrement.**

## Horizon Vie couvre jusqu'à 25 des plus importantes maladies graves

- accident vasculaire cérébral
- anémie aplasique
- brûlures sévères
- cancer (avec risque de décès à court terme)
- cécité
- chirurgie coronarienne
- chirurgie de l'aorte
- coma
- crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- infection au VIH dans le cadre de l'occupation
- insuffisance rénale
- maladie d'Alzheimer
- maladie de Parkinson
- maladie du neurone moteur
- méningite bactérienne
- paralysie
- perte d'autonomie
- perte de la parole
- perte de membres
- remplacement des valves du cœur
- sclérose en plaques
- surdité
- transplantation d'un organe vital
- transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- tumeur cérébrale bénigne

## Couverture de trois maladies additionnelles chez les enfants

- autisme
- dystrophie musculaire
- fibrose kystique

## Horizon Vie est offert sous trois régimes

- T10 : Temporaire 10 ans renouvelable jusqu'à l'âge de 75 ans dont la prime augmente tous les dix ans
- T75 : Temporaire à l'âge de 75 ans dont la prime est nivelée jusqu'à l'âge de 75 ans
- T100 : Temporaire à l'âge de 100 ans dont la prime est nivelée jusqu'à l'âge de 100 ans